Image not found or type unknown

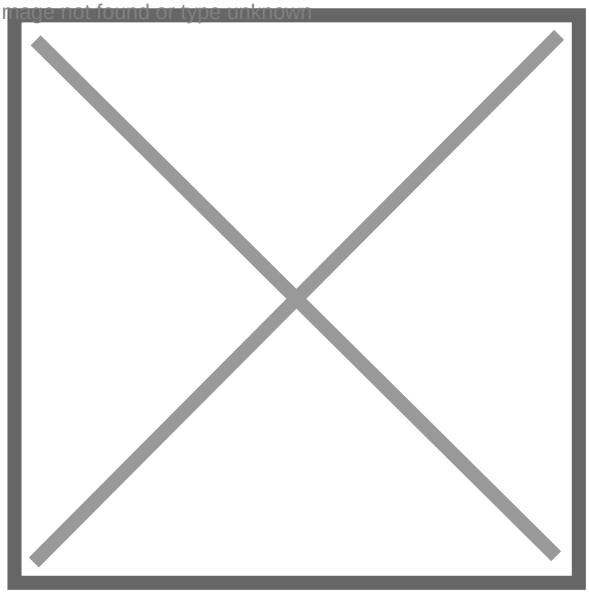

PEUT ON ARRETER UNE PROCEDURE DE JUSTICE

Par **bea**, le **08/04/2013** à **16:11**

Bonjour

je fais partie d une indivision a 3 têtes. J ai intenté un procès afin de récupérer les actifs de la dite indivision. Âpres avoir trouvé un accord avec les autres indivis ai je le droit d'arrêter la procédure que j ai entamé ?
cdt

Par **amajuris**, le **08/04/2013** à **16:13**

bjr,
vous deviez avoir un avocat pour ce type d'affaire donc vous l'informez de votre volonté d'arrêter la procédure.
et bien entendu il vous adressera la facture pour son travail.
cdt

Par **bea**, le **08/04/2013** à **16:23**

merci
oui j ai un avocat, je lui fait part de ma décision via son secrétariat, vue qu il est indisponible pour la semaine. j aurai aimer avoir des renseignement avant! est ce que le juge peut

maintenir la procédure sans le plaignant ?
cdt

Par **moisse**, le **08/04/2013** à **17:14**

Voir désistement d'instance" en matière de procédure civile. Il est des cas où ce désistement demande l'accord du défendeur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés